



Contribution à l'enquête publique sur le projet de zone commerciale au nord d'Amiens

L'année du sommet international sur le climat de Paris, à l'heure où les villes prennent conscience de leur responsabilité (elles représentent désormais 70% des émissions de gaz à effet de serre) et de leurs marges de manœuvre pour lutter contre le dérèglement climatique, Amiens prend des décisions à rebours du mouvement naissant des villes durables, au développement intégrées à leur environnement. Le projet de Greencenter à la sortie nord de la ville, malgré les valeurs « vertes » fièrement affichées par le promoteur de ce projet, est l'incarnation d'un modèle d'urbanisme commercial obsolète et énergivore, responsable de la perte d'identité et de compétitivité du commerce local.

Alors que la fréquentation des centres commerciaux diminue depuis 2010, **les écologistes amiénois veulent pointer les impacts négatifs et non pris en considération dans le projet Frey**. Ces impacts concernent le commerce existant, son action d'extension irraisonnée de la ville et ses conséquences environnementales.

Un impact certain sur le commerce existant

A l'heure où les locaux commerciaux vides s'accumulent dans notre ville, l'installation d'une nouvelle offre commerciale va logiquement aggraver cette inquiétante tendance. Cette question n'est absolument pas prise en compte par l'étude d'impact réalisée par le promoteur. L'impact sur la création d'emplois attendue est donc clairement à minorer, puisque globalement ce projet entraînera une suppression de l'emploi dans le commerce de centre-ville, des quartiers ou des faubourgs. Les Galeries Lafayette ont récemment fermé plusieurs magasins de centre-ville, dont celui de Lille. La galerie commerciale des Halles n'est occupée qu'à hauteur d'environ 20%. Ce sont des signes d'une grande fragilité des implantations commerciales.

Les commerces des communes périphériques seront également touchés, de même que les zones commerciales existantes dans les villes moyennes situées à moins de 30 mn du projet, à Corbie, Villers-Bocage, Doullens ou Albert, non considérées par l'étude d'impact.

L'impact sur les zones commerciales existantes à Amiens n'est pas pris en compte alors que plusieurs enseignes sont aujourd'hui fragilisées par les changements de comportement des acheteurs qui utilisent plus volontiers internet. Les achats en ligne sont en continuelle augmentation depuis 10 ans et certains secteurs sont particulièrement impactés (équipements ménagers par exemple).

Ce contexte d'incertitude sur la pérennité des implantations commerciales amène à s'interroger sur les coûts de requalification et d'aménagements si la mutation des commerces s'accélère, et si certaines zones sont amenées à être reléguées au profit de nouvelles implantations.



Une coûteuse extension d'une ville et de ses réseaux

Amiens est une ville déjà très étendue. L'implantation d'une nouvelle zone commerciale en périphérie impose un coût important, en investissement et en fonctionnement, pour assurer l'extension des différents réseaux d'eaux, d'énergie, de voirie et de transport collectif, ou encore la réalisation et l'entretien des espaces verts. L'investissement ne serait qu'en partie assumé par le promoteur privé et le reste sera à la charge de la collectivité. L'entretien de ces réseaux et espaces à venir serait lui à la charge de la collectivité, dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat. L'ADUGA a recensé récemment plus de 47 ha de friches sur Amiens, et près de 100 ha sur l'ensemble de l'agglomération. Il faut privilégier des aménagements sur ces parcelles qui permettraient d'éviter un étalement urbain, de combler les « dents creuses » et de conforter le commerce existant notamment au sein du quartier Amiens-nord ou sur la zone commerciale Saint-Ladre.

Un impact environnemental important à l'opposé des engagements « green » mis en avant

En France, près de 60 000 hectares sont artificialisés chaque année, soit deux fois la superficie de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Les terrains concernés sont majoritairement des terres agricoles, à haut potentiel agronomique, à la lisière des villes. Ce phénomène est extrêmement préoccupant car il prive l'ensemble des territoires concernés de précieuses ressources alimentaires, mais aussi à usages potentiellement énergétiques ou industriels. Ainsi, si les 12 hectares de terres concernés par le projet Frey étaient destinés au maraîchage, on pourrait alimenter en circuit-court la quasi-totalité de la restauration collective dont la ville d'Amiens a la charge.

L'augmentation de la circulation automobile au nord de l'agglomération qui découlerait de ce projet n'a rien de « green » non plus. Elle entraînerait une aggravation de la pollution de l'air, notamment pour les habitants d'Amiens-nord, un impact sur la qualité des eaux de ruissellement et une augmentation des dépenses énergétiques liées au transport pour se rendre sur zone. Sur ce dernier point, malgré les 474 pages de l'étude d'impact, aucun bilan carbone du projet n'est calculé. L'imperméabilisation d'une surface conséquente augmente également les risques d'inondations en diminuant l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Les modifications engagées du Plan local d'urbanisme prévoient la mise à jour du périmètre d'un espace boisé classé. Il est à noter que le périmètre actuel du bois est diminué par rapport à celui qui figure dans les documents

d'urbanisme, probablement rogné au fil des ans. Le maintien de ce bois isolé ne permettra sans doute pas de maintenir la continuité écologique.

L'ensemble de ces impacts ne sont aujourd'hui pas pris en compte dans la création de cette nouvelle zone commerciale. Le groupe EELV du Grand Amiénois et les élus EELV d'Amiens sont donc défavorables à la création de cette nouvelle extension urbaine à caractère commercial.

Paul Moitier

Pour le groupe local EELV Amiens Somme Centre

Thomas Hutin

Conseiller municipal d'Amiens

Marion Lepresle,

Conseillère départementale de la Somme

Conseillère d'agglomération Amiens métropole

Christophe Porquier

Conseiller régional de Picardie